

Facture n° 0019123456789 X



SPL EBCS Eaux Barousse Comminges Save BP 20104 31803 ST GAUDENS Cedex

Société Publique Locale de 1 000 000€ Siège social : Villeneuve de Rivière - RC : Toulouse 528 903 214 N° de TVA intracommunautaire : FR 47 528903214 TVA acquitée sur les débits

Standard - Tél : 05 61 94 81 81 Télécopie : 05 61 94 81 94

Renseignements abonnés - Tél: 05 61 94 81 81

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h Mercredi de 8h à 12h

Fuites et travaux - Tél: 05 62 62 55 99

Site Internet: www.eau-barousse.com

<u>Adresse desservie</u> Avenue du Maquis de Meilhan 32 220 LOMBEZ

Abonné LEDESMAN Léon

LEDESMAN Léon Avenue du Maquis de Meilhan 32220 LOMBEZ

Facture du 02/03/2019

Abonnement et Estimation de Consommation 2019

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Eau potable 172,64 €

Autres redevances 29,74 €

Total Facture 202,38 €

Solde antérieur 0,00 €

To 68 70 69
mai. 15(R)mai. 16(R)mai. 17(R) mai. 18(R)

Net à payer :

202,38 €

Facture à régler avant le : 22/03/2019

Règlement à adresser à :

SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Consommation : 69 m3 à 2,08 € le m3

Soit $0.00208 \in le litre (TTC - hors abonnement)$

Montant de L'abonnement : 59,08 € TTC

SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Facturation: Abonnement et Estimation de Consommation 2019

Références : Site 12345X Facture 0019123456789 du 02/03/2019

Net à payer : 202,38 €

Pour le : 22/03/2019 Avenue du Maquis de Meilhan

32 220 LOMBEZ

LEDESMAN Léon

Ne rien inscrire sur le coupon

Compteur	Ancien relevé	Index	Nouveau relevé	Index	Consommation
XXXXXXXX	04/05/2018	448 (R)	Estimé	517 (E)	69
			Total consommé :		69 m3

R = relevée, E = estimée, D = dépose compteur, P = pose compteur, A=Début d'abonnement, F=Fin d'abonnement

Détail de votre Facture

ABONNE : LEDESMAN Léon SITE : 12345X FACTURE : N° 0019123456789 X du 02 mars 2019		Volumes en m3	Prix H.T. unitaire	Montant H.T	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
DISTRIBUTION DE L'EAU – TVA à 5.5%						172,64
	1/19 au 31/12/19 12 01/19 au 31/12/19 12	69 69	2,6477 2.0190 0,6900 0,8700	31,77 24,23 47,61 60,03	1,75 1,33 2,62 3.30	33,52 25,56 50,43 63,33
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 5.5%						29,74
AEAG - Lutte contre la Pollution AEAG - Préservation des Ressources SMEAG - Gestion des étiages		69 69 69	0,3300 0,0770 0,0016	22,77 5,31 0,11	1,25 0,29 0,01	24,02 5,61 0,12
Montants totaux :					10,55 €	202,38 €

Le taux de tva est à 5.5% pour l'eau et à 10% pour l'assainissement.

DISTRIBUTION DE L'EAU

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SPL Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

ORGANISMES PUBLICS

Les redevances "Préservation des ressources" et "Lutte contre la pollution" sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les projets contribuant à la protection des milieux aquatiques.

La redevance "Gestion des étiages » est reversée intégralement au Syndicat Mixte d'Etudes et Aménagement de la Garonne (SMEAG) afin de préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les risques de sécheresse.

La redevance "Modernisation des réseaux de collecte" est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU

Accessible sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé https://www.occitanie.ars.sante.fr.

Rubriques : Santé et Prévention – Santé et Environnement – Eaux - Eau de consommation.

INDEMNITE FORFAITAIRE

En application du décret du 2 octobre 2012, tout PROFESSIONNEL en situation de retard de paiement sera redevable d'une indemnité forfaitaire de $40 \in$ pour frais de recouvrement.

LES MODES DE PAIEMENT

Virement sur le compte de la Banque Postale

IBAN: FR82 2004 1010 1610 9683 9H03 747 **BIC**: PSSTFRPPTOU

Chèque à l'ordre de : SPL EBCS

Paiement en espèces ou par carte bancaire dans nos bureaux : Chemin de la Chapelle à Villeneuve de Rivière ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Prélèvement automatique ou mensualisation : merci de prendre contact avec nos services

L'abonnement est calculé par mois et la consommation mesurée en mètre cube (1m3 = 1000 litres)

Le règlement de service est consultable sur notre site : www.eau-barousse.com.